

CONSEIL MUNICIPAL du 18 JUIN 2026

Liste des délibérations

Date de la convocation : 12 juin 2026

Conseillers en exercice 15

Conseillers présents 08

Pouvoir 05

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, en Mairie – salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire

**Présents :** C Beguet – A Lethenet – T Juillard – C Descollonges - B Ricard – E Lempereur – P Beguet – F Villaret

**Excusés :** J Gordillo (pouvoir à E Lempereur) – N Arnol (pouvoir à C Descollonges) – M Duprat (pouvoir à B Ricard) – JM Chassagne (pouvoir à T Juillard) – L Vagnat (pouvoir à A Lethenet) - JM Gimaret – F Imbert

**Absent :**

**Quorum :** 8/8

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Madame Agnès LETHENET est désignée secrétaire de séance.

oooooOOOooooo

En application de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal doit être affichée et publiée sur le site Internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

oooooOOOooooo

**Délibération n° 2026/06/01** – Décision modificative n° 01 au budget 2026 de la commune – **Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2026/06/02** – Restaurant scolaire : tarifs pour l'année scolaire 2026 / 2027 – **Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2026/06/03** – Réfection du chemin du Peray : choix de l'entreprise – **Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2026/06/04** – Convention de servitudes avec ENEDIS - **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2026/06/05 – Formation des élus – Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,  
Christian BEGUET

